

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 24 juin 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 30 juin 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

**Étaient présents :**

**À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, Adjoint.

JURET Didier - MARTIN Fauzia - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAU Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - COUVERCELLE Christian - CARETTE Muriel - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés :**

**À l'ouverture de la séance :**

SUZANNE Alain, Adjoint

BODINIER Élodie - DAUNOIS Bruno, Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
SUZANNE Alain	à	PELE Laurent
BODINIER Elodie	à	BESSON Katia

**Secrétaire :** COUVERCELLE Christian

-----

**M. le Maire** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté à **16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.**

**FINANCES**

**1. Imputation de factures en section d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** d'imputer les factures telles que présentées ci-après, en section d'investissement :

1. **MARTIN RONDEAU** : Facture n°1 S 37400 du 31/05/2016 correspondant à l'acquisition d'un aspirateur eau/poussière pour l'école, pour un montant total de 649,20 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2158-48.
2. **ABG** : Devis n°103789 du 23/03/2016 correspondant à l'acquisition de deux sièges pour le service administratif pour un montant total de 1 069,36 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2184-39.
3. **PITCHPIN** : Devis n°D1605-14028 du 17/05/2016 correspondant à l'acquisition d'un clavier ergonomique pour un aménagement de poste à la bibliothèque pour un montant total de 320,76 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2183-75.
4. **ERGOSANTE OUEST** : Devis n°S01969 du 07/06/2016 correspondant à l'acquisition d'un siège ergonomique pour un aménagement de poste au service animation pour un montant total de 1 488,32 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2184-39.

## **2. Services périscolaires - fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2016.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **maintien les tarifs comme suit à compter du 1er septembre 2016** ainsi que les modalités de recouvrement et les conditions particulières :

### **1°) pour la restauration scolaire :**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<= 336	2,04 €	2,10 €
337 à 500	3,17 €	3,26 €
501 à 800	3,33 €	3,44 €
801 à 1 200	3,52 €	3,62 €
1 201 à 1 700	3,69 €	3,81 €
>= 1701	3,86 €	4,01 €
Participation enfants allergiques apportant leur repas	1,81 €	1,88 €
Repas adulte	5,05 €	
Repas adulte visiteur	6,33 €	

### **2°) pour l'accueil périscolaire :**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<= 336	0,24 €	0,25 €
337 à 500	0,27 €	0,29 €
501 à 800	0,30 €	0,31 €
801 à 1 200	0,35 €	0,37 €
1 201 à 1 700	0,45 €	0,47 €
>= 1701	0,53 €	0,55 €
Dépassement d'horaires de sortie	10,00 €	11,00 €

### **3°) pour les temps d'activités périscolaires :**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
<= 336	5 €	6 €
337 à 500	8 €	9 €
501 à 800	11 €	13 €
801 à 1 200	15 €	17 €
1 201 à 1 700	18 €	20 €
>= 1701	21 €	23 €

- dit que les recettes seront encaissées au budget de l'exercice correspondant.

- dit que :

- Le quotient familial considéré pour l'établissement des factures sera celui fourni à la rentrée scolaire 2016/17, à savoir la notification de la CAF datée à compter de juillet 2016. En cas de changement du taux en cours d'année scolaire, le nouveau quotient familial réceptionné sera considéré à partir du mois N+1 et sans effet rétroactif.
- Si une famille ne fournit pas son quotient familial à la rentrée scolaire 2016/17, le tarif le plus élevé lui sera appliqué,
- A compter de la rentrée scolaire 2016/17, tous ces services seront regroupés sur une seule facture.

- dit que les factures émises sont établies tous les mois en fonction des fréquentations à l'accueil périscolaire et aux temps d'activités périscolaires. Afin d'éviter des envois à faible montant, toute facture inférieure à 20 euros sera cumulée avec la facturation de la période suivante sachant qu'à la fin de l'année scolaire toutes les factures même inférieures à 20 euros seront émises et transmises aux redevables sauf pour les factures inférieures à 5 euros qui seront annulées pour limiter les frais de gestion.

### 3. Révision des tarifs de frais d'entretien et d'utilisation du matériel communal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **15 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS** :

- **adopte les nouveaux tarifs de frais d'entretien et d'utilisation du matériel communal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016** tels que présentés ci-après :

Matériel	TARIFS	
	Associations et entreprises de la commune	Habitants
Chaise	Gratuit	0,70 € /l'unité
Table (4 personnes)		2 € / l'unité
Table (8 personnes)		4 € / l'unité
Banc		2 € / l'unité
Barnum (3x3)		40 €
Barnum (6x3)		50 €
Barnum (8x5)		80 €
Podium		
Forfait transport assuré par le service communal pour un aller ou un retour		
Forfait transport assuré par le service communal pour un aller et retour		53 €

- **dit** que pour toute demande de location des barnums par les habitants, un chèque de caution d'un montant de 250 € sera demandé avec la convention de location.

### 4. Modification de l'affectation du résultat 2015 budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**, décide de modifier le résultat de fonctionnement reporté au budget 2016 (compte 002) à la somme de 207 237,77 €.

### 5. Décision modificative n°1 - budget principal 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** :

- **Décide** de réajuster les crédits budgétaires en section de fonctionnement tels que présentés dans le tableau ci-après :

N° article	LIBELLES ARTICLES	PROPOSITION En €	VOTE En €
<b>DEPENSES</b>			
658	Charges diverses de la gestion courante	+ 2 970.83	+ 2 970.83
	<b>Chap. 65 – Charges de gestion courantes</b>	<b>+ 2 970.83</b>	<b>+ 2 970.83</b>
	<b>TOTAL</b>	<b><u>2 970.83</u></b>	<b><u>2 970.83</u></b>
<b>RECETTES</b>			
002	Résultat reporté en section de fonctionnement	+ 2 970.83	+ 2 970.83
	<b>Chap. 002- Résultat reporté</b>	<b>+ 2 970.83</b>	<b>+ 2 970.83</b>
	<b>TOTAL</b>	<b><u>2 970.83</u></b>	<b><u>2 970.83</u></b>

- **Adopte** les crédits budgétaires en fonctionnement par un vote au chapitre tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

## **6. Participation communale à l'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du dispositif d'aide financière instauré par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** les critères d'éligibilité et le nouveau dispositif d'aide à l'accèsion sociale qui se substitue aux dispositions antérieures sauf contractualisation spécifique,
- **autorise** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les décisions de subvention afférentes, dans la limite d'une subvention communale de 500 € par logement, pour trois dossiers à déposer pour l'année 2016.

## **VOIRIE**

### **7. Adoption d'une convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire concernant l'aménagement de sécurité des RD 113 et 116.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** les termes de la convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour les RD 113 et 116 à conclure avec le Département de Maine-et-Loire.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **8. Création d'un poste sous contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi et mise à jour du tableau des effectifs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **décide** la création d'un poste sous Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi tel qu'il est présenté ci-dessus.
- **dit** que la mise à jour des effectifs est effectuée comme dans le tableau présenté.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **9. Schéma départemental de coopération intercommunale - projet de périmètre portant extension de la communauté urbaine Angers Loire Métropole à Loire-Authion - Accord local pour la répartition des sièges : approbation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 3 voix POUR, 3 voix CONTRE et 12 ABSTENTIONS** :

- **approuve** le projet d'extension du périmètre de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole à la commune Loire-Authion.
- **précise** que cette adhésion est souhaitée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- **propose** la répartition de sièges pour le Conseil de communauté telle que présentée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Déclarations d'intention d'aliéner.**

M. le Maire porte à la connaissance des élus quatre déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

NOMS PROPRIETAIRES	NOMS ACQUEREURS	SECTION ET PARCELLE	ADRESSE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE UTILE OU HABITABLE
PINEAU Frédérique	M. MOIGNOT Jacky	AC 159	20 rue des Meuniers	416 m <sup>2</sup>	77,32 m <sup>2</sup>
COMMUNE DU PLESSIS	M. et Mme GAUTIER	AC 195	4 rue de Suroît (lot 7 écoquartier)	573 m <sup>2</sup>	-
LECOMTE Marie-Thérèse	M. et Mme HOUMEAU	AA 227	11 rue du Logis Notre Dame	477 m <sup>2</sup>	-
HAEGEMAN Willy	M. ABEGUILE et Mme DE BEL AIR	AD 33	4 chemin de la Motte	828 m <sup>2</sup>	154 m <sup>2</sup>

## **2) Arrêtés pris par délégation.**

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
25/05/16	2016-22	Contrat balayage BRANGEON
01/06/16	2016-23	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les vacances scolaires hiver-printemps 2016
09/06/16	2016-24	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les vacances d'été 2016
20/06/16	2016-25	Contrat maintenance assistance avec la société MICROSERVICE
08/06/16	2016-26	Convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques rue des Meuniers

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.***

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 29 septembre 2016 à 20h30.**  
(un Conseil municipal sera organisé le jeudi 25 août 2016 si besoin).